

Corbeil : le parquet ne convoque pas

Serge Dassault au procès Younès Bounouara

par SÉBASTIEN MORELLI |



L'argent prétendument distribué à Corbeil-Essonnes par Serge Dassault est au cœur de ce dossier criminel (LP/Florian Loisy)

C'est un procès sulfureux qui doit se tenir du 10 au 18 mai prochain devant la cour d'assises de l'Essonne à Evry. Celui de Younès Bounouara, 42 ans, accusé, à Corbeil, de tentative d'assassinat sur Fatah Hou, le tout sur fond de suspicions de règlements de comptes autour de l'argent qu'aurait distribué Serge Dassault (LR), milliardaire et ex-maire de Corbeil-Essonnes.

Mais, surprise, le parquet n'a pas cité l'industriel dans sa liste de témoins dans cette affaire remontant à février 2013. L' élu avait pourtant été entendu lors de l'enquête en tant que **témoin** assisté. Une « omission » qui étonne les avocats. « *Le parquet est censé représenter les intérêts de la société et ne démontre pas là son désir de connaître la vérité et son désir de justice* », déplore **M^e David-Olivier Kaminski** qui défend Younès Bounouara. « *Il est inenvisageable que mon client écope d'une approche judiciaire au rabais et d'un procès où l'on ne puisse pas tout dire.* »

Des avocats scandalisés

« *C'est une affaire criminelle et nous citons les témoins de ce crime. Serge Dassault n'est pas témoin des faits, assume Eric Lallement, le procureur de la République d'Evry. Après, il y a le contexte et c'est aux avocats de citer les personnes qu'ils souhaitent. C'est la pratique dans ce genre d'affaire.* »

Une position qui agace le conseil de Fatah Hou, **M^e Marie Dosé** : « *Ça me scandalise. Depuis quand on fait l'économie de la compréhension du contexte pour comprendre le passage à l'acte ? Je ne connaissais pas cette nouvelle jurisprudence du parquet.* » Pour l'avocate, « *il est indispensable que Serge Dassault ou même Jean-Pierre Bechter (NDLR : bras droit et successeur de Serge Dassault à la mairie de Corbeil) soient là. Si Fatah est handicapé à vie et*

a failli mourir, c'est aussi à cause de ce qui se passait dans cette ville. » Marie Dosé compte d'ailleurs faire citer elle-même Serge Dassault, ou demander au président du tribunal de le faire en vertu de son pouvoir discrétionnaire. Reste désormais à savoir si le nonagénaire se présentera à la barre des témoins s'il est convoqué.

Rappel des faits

Le 19 février 2013, rue Feray à Corbeil-Essonnes, un homme s'approche d'une voiture et tire, blessant grièvement le conducteur, Fatah Hou, un boxeur de 32 ans. Les trois autres occupants sont indemnes. Le tireur présumé, Younès Bounouara, fuit en Algérie, avant de se rendre à la police en novembre 2013.

Cette agression est survenue sur fond de soupçons d'achats de votes dans cette commune dont Serge Dassault a été maire entre 1995 et 2009. Younès Bounouara a touché 1,7 M€ de l'avionneur, afin de « *financer un projet industriel en Algérie* », prétend ce dernier. Mais d'autres affirment que l'argent aurait été destiné à mettre en place un système d'achats de voix lors des précédentes municipales. L'accusé a expliqué avoir été menacé par Fatah Hou et certains de ses acolytes afin de récupérer de l'argent. ◆